RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

0BS SERVICES
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 22bis, rue de la Clef 75005 PARIS
R.C.S. 818-024-994

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 1er septembre 2026

L'an deux mil vingt six
Le 1er septembre
A Paris
. Monsieur Sébastien PRUDENT
demeurant [redacted]
Propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société à Responsabilité Limitée 0BS SRVICES au capital de 2.000 euros,

Associé unique et seul Gérant de ladite Société.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- La modification corrélative des statuts : changement de siège social

- Les pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique décide le transfert du siège social qui devient, à compter du 1er septembre 2026 [redacted]

Deuxième décision

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 4 - Siège social
Le siège social est fixé au [redacted]
Le reste de l'article est inchangé.

Troisième décision

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associé unique.

[redacted]